



## PROGRAMME DES MARCHANDISES CONTRÔLÉES RAPPORT D'ATTEINTE À LA SÛRETÉ

(Conformément à l'alinéa 10(h) du *Règlement sur les marchandises contrôlées*, les atteintes à la sûreté doivent être signalées dans les trois jours suivant la date du constat.)

Indiquez « s/o », s'il y a lieu. **Les champs marqués d'un \* sont obligatoires.**

### Avis de confidentialité

Les renseignements demandés sont recueillis par le Programme des marchandises contrôlées afin de déterminer l'admissibilité actuelle et continue de votre entreprise à ce Programme. Les renseignements sont recueillis en vertu de la [Loi sur la production de défense](#) et du [Règlement sur les marchandises contrôlées](#).

Le refus de fournir les renseignements personnels demandés ou le fait de communiquer des renseignements incorrects entraînera l'interdiction d'examiner, de posséder ou de transférer des marchandises énumérées dans la Liste des marchandises contrôlées présentée dans l'annexe de la *Loi sur la production de défense*.

Vos renseignements personnels sont utilisés, protégés ou divulgués conformément à la [Loi sur la protection des renseignements personnels](#) et sont décrits dans le fichier de renseignements personnels [TPSGC PPU 045](#), Programme des marchandises contrôlées. Selon la Loi sur la protection des renseignements personnels, vous avez le droit de consulter vos renseignements personnels et de demander des corrections si vous croyez que ceux-ci comportent des erreurs ou sont incomplets. Les informations personnelles renseignées dans ce formulaire seront conservées pendant une durée de 5 ans suivant le dernier changement administratif, après quoi ils seront détruits.

Pour obtenir des précisions au sujet du présent énoncé de confidentialité, veuillez communiquer avec la Direction de l'Accès à l'information et Protection des renseignements personnels de Services publics et Approvisionnement Canada par courriel à [TPSGC.ViePrivee-Privacy.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:TPSGC.ViePrivee-Privacy.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca). Si la réponse à vos préoccupations en matière de protection des renseignements personnels ne vous satisfait pas ou si vous désirez vous prévaloir de votre droit de plainte quant au traitement de vos renseignements personnels, vous pouvez communiquer avec le [Commissariat à la protection de la vie privée du Canada](#).

### A - Identification

#### Dénomination sociale de l'entreprise faisant l'objet d'une atteinte à la sûreté \*

Adresse du siège social \*

Numéro d'inscription au  
Programme des marchandises

### B - Personne qui effectue le signalement

Nom \*

Prénom(s) \*

Titre \*

Téléphone \*

Courriel

Date (année-mois-jour) \*

### C - Signalement du cas d'atteinte à la sûreté

#### Type d'atteinte à la sûreté (Choisissez toutes les réponses pertinentes.)

Perte de marchandises contrôlées

Vol de marchandises contrôlées

Accès non autorisé

Endommagement volontaire d'une marchandise contrôlée

Altération délibérée d'une marchandise contrôlée

Transfert de marchandises contrôlées à une personne non autorisée

Piratage informatique ou cyberattaque

Autre

#### Date de l'atteinte à la sûreté

Date (année-mois-jour) \*

Heure (00:00)

#### Emplacement de l'atteinte \*



## PROGRAMME DES MARCHANDISES CONTRÔLÉES RAPPORT D'ATTEINTE À LA SÛRETÉ

### **Marchandises contrôlées visées\***

Consultez le [Guide de l'Annexe de la Loi sur la production de défense<sup>1</sup>](#) pour remplir les deux premières colonnes du tableau ci-dessous.

Consultez la [United States Munitions List-partie 121 du United States International Traffic in Arms Regulations](#) (ITAR) (Disponible en anglais seulement) pour remplir les deux dernières colonnes du tableau ci-dessous, en indiquant le numéro complet de la catégorie.

**Indiquez « s/o », s'il y a lieu. NE PAS laisser de champs vides.**

Annexe / Article de la LMEC	Texte de l'Annexe sur le contrôle Description des marchandises contrôlées	Contrôlée en vertu de l'ITAR?	Numéro de catégorie USML
		Oui      Non	

**Propriétaire des marchandises contrôlées** (S'il y a plusieurs propriétaires, veuillez fournir des précisions à la section D.)\*

### **Personne contactée**

Oui      Non

(Si vous n'êtes pas le propriétaire, cochez la case confirmant que vous avez communiqué avec le propriétaire et fournissez les renseignements demandés suivants. Si plusieurs personnes ont été contactées, veuillez fournir des précisions à la section D.)

Nom	Prénom	Titre	Numéro de téléphone

### **Rapport sur l'activité criminelle**

(Joignez le rapport de police, le cas échéant.)

**Nature du crime** (Sélectionnez toutes les réponses applicables.)

Entrée par effraction

Vol

Piratage

Autre

Police contactée	Oui	Non

Service de police	Numéro de dossier de police	Nom de l'enquêteur

1. Il convient de souligner qu'en cas de divergence, la Liste des marchandises contrôlées de la Loi sur la production de la défense a préséance sur le Guide.



## PROGRAMME DES MARCHANDISES CONTRÔLÉES RAPPORT D'ATTEINTE À LA SÛRETÉ

**D – Résumé de l'atteinte à la sûreté** (Veuillez utiliser une page distincte, au besoin.) \*

**E – Activités ou mesures correctives prises**

Expliquez brièvement les mesures correctives prises pour éviter que la situation ne se reproduise. \*

**Contactez le personnel du Programme des marchandises contrôlées**

**Téléphone**

Numéro sans frais : 1-866-368-4646  
Région de la capitale nationale : 613-948-4176

**Courriel**

[dmc-cqd@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:dmc-cqd@tpsgc-pwgsc.gc.ca)

**Télécopieur**

613-948-1722

**Poste et messagerie**

Services publics et Approvisionnement Canada  
Programme des marchandises contrôlées  
Division de la gestion des programmes et apprentissage  
Arrêt postal 33-1  
130-161 Promenade Goldenrod  
Ottawa, ON K1A 0S5